



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce jeudi 1^{er} avril 2021 à 19 h 30 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence : Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence Microsoft Teams : Madame Christine Genest, directrice générale.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-04-71

SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 09 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-04-72

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2021-04-73

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité Mme Christine Genest, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M^{me} Louise Magnan, appuyée par M^{me} Shirley Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-04-74

VOIRIE PRIX FORFAITAIRE POUR INSPECTION CAMÉRA ET NETTOYAGE DES CONDUITES

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le prix forfaitaire pour le l'inspection et le nettoyage des conduites avec caméra par les employés de la voirie soit fixé au montant de 300.00 \$ taxes incluses.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 1^{er} avril 2021.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière



RÉSOLUTION NO. 2021-04-75

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire trésorière

Guy Germain
Maire

